



ASSEMBLEE GENERALE

COMITE DEPARTEMENTAL

DE TIR A L'ARC

DE SEINE MARITIME

SAMEDI 30 JANVIER 2021

Visioconférence



Fédération Française de Tir à l'Arc – Comité Régional de Normandie
Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE
SAMEDI 30 JANVIER 2021 à 14h00
VISIOCONFERENCE

ORDRE DU JOUR



Rapport moral et d'activités du Président



Ouverture des enveloppes pour l'élection du délégué à l'AG de la FFTA



Rapports des Commissions



Compte de résultat au 31/12/2020



Rapport du Vérificateur aux comptes



Présentation du Budget Prévisionnel de l'exercice 2021



Résultat de l'élection du délégué



Récompenses pour les podiums sur les Championnats de France



Médailles pour la valorisation du bénévolat



Questions et informations diverses

CD 76 AU 31 08 2020

CLUB	NOM	LOCALITE	Nbre licences	Nbre voix
PRESENTS				
976090	ARC CLUB DE FECAMP	YEBLERON	49	4
976095	GALLIA CLUB OMNISPORTS DE BIHOREL	BIHOREL	50	4
976096	LES ARCHERS DU VAL DE BRESLE	VIEUX ROUEN SUR BRESLE	17	1
976100	LES ARCHERS BLANCS	PAVILLY	49	4
976103	CIE HAVRAISE DE TIR A L ARC	LE HAVRE	115	8
976104	LES ARCHERS DE PREAUX	PREAUX	79	7
976105	CIE DES ARCHERS D AUFFAY	YERVILLE	11	1
976106	COMPAGNIE DES ARCHERS DE FERRIERES EN BRAY	MOLAGNIES	31	3
976108	CIE DES ARCHERS BRACQUEMONT BELLEVILLE	PETIT CAUX	15	1
976111	ARCHERS DU JONQUAY PLATEAU EST	LE MESNIL ESNARD	45	4
976113	E.S.A.CIE DES ARCHERS AUMALOIS	AUMALE	23	2
976115	CIE D'ARCHERS DE GRAND COURONNE	GRAND COURONNE	34	3
976120	LES ARCHERS DU QUESNOT	ST AUBIN LES ELBEUF	59	5
976121	LES-ARCHERS-DU-COLOMBIER	OFFRANVILLE	47	4
976124	ARC ROUEN CLUB	ROUEN	44	4
976128	ARCHERS DU GRAND COLMOULINS	MONTIVILLIERS	20	1
976131	CIE DES ARCHERS DU RONCHAY	ST AUBIN SUR MER	50	4
976132	ARCHERS DU ROY GUILLAUME	BIHOREL	67	6
976133	LES ARCHERS DU ROY D'YVETOT	YVETOT CEDEX	59	5
			total	71
ABSENTS EXCUSES				
976089	1ERE COMPAGNIE D'ARC DE NEUFCHATEL	NEUFCHATEL EN BRAY	52	5
976091	LES ARCHERS GRAND QUEVILLAIS	LE GRAND QUEVILLY	59	5
			total	10
ABSENTS NON EXCUSES				
976087	CIE DES ARCHERS SOTTEVILLAIS	SOTTEVILLE LES ROUEN	70	6
976093	ARCHERS VALERIQUEAIS	ST VALERY EN CAUX	54	5
976098	TOURVILLE LA RIVIERE ARROWS CLUB	PITRES	32	3
976099	AS TOTAL PLATEFORME NORMANDIE	HARFLEUR	16	1
976102	CENTRE DE LOISIRS CULTURELS DE TURRETOT	TURRETOT	35	3
976109	COMPAGNIE DES MARTINS TIREURS	CRIEL SUR MER	26	2
976110	ARC ROBERT LE DIABLE	PETIT COURONNE	43	4
976112	ASSOCIATION DE TIR DE YERVILLE	YERVILLE	35	3
976114	L'ARC ST ROMANAI	ST ROMAIN DE COLBOSC	9	1
976116	MSA ASRUC TIR A L'ARC	MONT ST AIGNAN	71	7
976117	LES ARCHERS BEUZEVILLAIS	BEUZEVILLE LA GRENIER	15	1
976122	ARC CLUB D'EPOUVILLE	EPOUVILLE	71	7
976129	LES ARCHERS DES HALLES	BUCHY	24	2
976130	CLUB SPORTIF DE GRAVENCHON	PORT JEROME SUR SEINE	56	5
976134	1ERE CIE D ARC DES TEMPLIERS	RIVES EN SEINE	34	3
			total	53
	TOTAUX		1566	134

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JANVIER

Cette Assemblée Générale, compte tenu du contexte sanitaire lié à la COVID19, s'est déroulée en visioconférence. Etaient présents à Bihorel, Madame Chantal AUMERSIER et Messieurs Robert BLOT, Bruno MALLET et Pascal LE GUELLEC.

Cette Assemblée Générale se déroulant à distance, le Secrétaire Général avait adressé auparavant l'ensemble des documents (rapport moral et d'activités du Président, les rapports des Commissions, le compte de résultat 2020 et le budget prévisionnel 2021) à l'ensemble des structures.

Il avait également adressé le lien permettant la connexion via l'application MEET.

Robert BLOT, Président du CD76 déclare ouverte l'Assemblée Générale à 14h00.

Après l'appel des présents et émargement de la liste des structures affiliées au CD76, 19 sont représentées, 2 sont absentes excusées et 15 absentes non excusées.

Les 19 structures présentes totalisent un nombre de voix de 71 sur un total de 134
Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut valablement délibérer.

En préambule, le Comité Départemental réitère ses sincères remerciements à Madame Agnès DEVAUX, Présidente de la Compagnie des Archers du Grand Colmoulins, qui avait obtenu en novembre dernier l'accord de la Mairie de Montivilliers afin d'y organiser l'Assemblée Générale.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES DU PRESIDENT

Après avoir souhaité la bienvenue aux représentantes et représentants des clubs et compagnies, les rapports du Président sont présentés

Les 2 rapports sont approuvés à l'unanimité.

ELECTION

Pour cette élection quelque peu particulière du fait de la visioconférence, le Secrétaire Général avait adressé dès le 16 janvier le matériel électoral sous enveloppe à l'adresse des 36 Président-e-s.

L'enveloppe contenait une notice explicative, un nombre de bulletins en fonction du nombre d'adhérents de la structure pour la saison de référence 2019/2020 arrêté au 31 août dernier, une petite enveloppe pour y insérer les bulletins et une autre pré-timbrée. La date limite des retours étant fixée au 27 janvier, cachet de la poste faisant foi.

Au total il y a eu 30 retours. Ceux-ci sont ouverts par Madame AUMERSIER et Monsieur MALLET.

Pour le poste de délégué un seul candidat s'est déclaré : Monsieur Robert BLOT

Monsieur Robert Blot est élu avec 99 voix

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les structures possédant déjà les documents et après avis, il est décidé de ne pas refaire la lecture des rapports.

COMMISSION DES FINANCES

Le compte de résultat 2020 fait ressortir un montant de 21 374.78 € en recettes et de 14 373.19 € en dépenses soit un résultat positif de 7 001.59 €.

Suite à cette présentation, il est donné lecture des commentaires de Monsieur Stéphane PETTE, vérificateurs aux comptes.

Monsieur Stéphane PETTE propose à l'Assemblée de valider le compte de résultats.

L'assemblée à l'unanimité approuve le rapport du vérificateur aux comptes et toujours à l'unanimité donne quitus à la Trésorière.

La présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2021 ne soulevant pas la moindre question, Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur Stéphane PETTE est reconduit à l'unanimité dans ses fonctions de vérificateur pour le prochain exercice.

RECOMPENSES ET MEDAILLES

Concernant la remise des récompenses pour les podiums sur les divers Championnats de France, le Président précise qu'il procédera prochainement à l'envoi des courriers

Les archer-e-s sont :

Tiphaine RENAUDIN de Mont Saint Aignan 1^{ère} en S1 Poulies

Yvan LHERMINIER de Petit Couronne 1^{er} en S2 Poulies

Alexis CHAINIER de Petit Couronne 3^{ème} en JH Classique

Le Comité Directeur avait décidé de proposer une liste d'arbitres et de dirigeants à la Commission de la Valorisation du bénévolat de la FFTA. Cette Commission a donné une suite favorable à notre demande :

Médaille d'Argent collègue Dirigeant : Renée RENAUX

Médaille de Bronze collègue Dirigeant : Anne Sophie LECOMTE, François GROSSIER, Guy FASTAMMA, Gilbert LAUTRIDOU

Médaille de Bronze collègue Arbitre : Alain VINCENT

Médaille d'Or collègue Arbitre : Gilbert NICOLAS

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Monsieur Gilbert LAUTRIDOU, Président du club de Préaux propose au regard du contexte actuel qui empêche la pratique du Tir à l'Arc en salle de mettre à disposition ses installations.

Le Comité Départemental le remercie pour cette belle preuve de solidarité et s'engage à diffuser l'information.

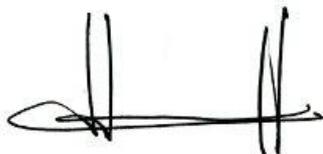
Monsieur Cédric LARGILLET, Président du club de PAVILLY souhaite attirer l'attention sur le montant du prélèvement opéré par le CD76 sur la part de la licence sans pratique.

Celle-ci est actuellement fixée à 3€.

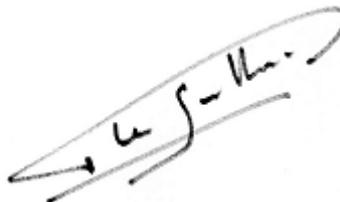
Le Président lui précise qu'une réflexion pourrait être menée mais qu'en l'état actuel, ce point n'étant pas à l'ordre du jour il est impossible d'y donner suite immédiatement

L'ordre du jour étant épuisé, Robert BLOT, Président du Comité Départemental clôt cette Assemblée Générale à 16h10

Robert BLOT
Président du CD76



Pascal LE GUELLEC
Secrétaire Général





Comité de Seine Maritime de Tir à l'Arc

Assemblée Générale Ordinaire Samedi 30 Janvier 2020. en VISIOCONFERENCE

Pour débiter cette assemblée générale ordinaire, je vous rappelle que le site internet du Comité Départemental fonctionne toujours sur le site Sports Régions " tiralarc76.com " pour la diffusion des documents concernant le Tir à l'Arc en Seine-Maritime. Je remercie de nouveau Nicolas VARNIERE d'avoir pris en charge l'alimentation de celui-ci pour la diffusion de tous les documents concernant notre sport dans le département 76, en y associant Pascal LE GUELLEC pour le conseil et la relation avec l'hébergeur, sans oublier Patrice CHARLET pour les statistiques, quotas et inscriptions.

Je souhaite que cet outil corresponde à votre attente et simplifiera vos accès à ces compétitions, bien que cette année son utilisation ait été plus que restreinte.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Je tiens tout d'abord à remercier les présidents présents pour cette AG en visioconférence.

Je voudrais d'abord vous souhaiter à tous pour cette nouvelle année en mon nom et en celui des membres du comité directeur, tous mes vœux de bonheur et de santé pour vous et vos proches, l'année passée ayant été impactée par toutes les contraintes sanitaires liées au COVID-19.

Je tiens également à remercier les membres du comité directeur qui ont apporté toutes leurs compétences et les conseils nécessaires pour les décisions prises au cours de la saison.

J'adresse aussi mes félicitations à Nicolas VARNIERE, notre PCDA du CD 76 pour le suivi des calendriers d'arbitrage, bien que le nombre de compétitions annulées aient été importantes pour le même fait de pandémie.

J'encourage malgré tout les arbitres en formation à poursuivre jusqu'au bout leurs efforts même s'ils n'ont pas été encore reçus à l'examen.

Je remercie aussi Stéphane PETTE d'avoir bien voulu assurer de nouveau, la vérification de nos comptes avec le sérieux que nous lui connaissons, en y associant notre trésorière générale Chantal AUMERSIER et son adjoint Frédéric VAUTIER. Vous voudrez bien excuser son absence pour des raisons personnelles.

Nous avons enregistré pour la fin de saison 2019/2020, un nombre de **1566** licenciés au **31 Août 2020** et pour cette saison 2020/2021, le nombre d'archers licenciés est de **1093** au **01/01/2021**, ce qui laisse augurer une baisse déjà significative jusqu'à la fin de la saison, ce qui représente malgré tout une tendance générale.

Des changements récents sont intervenus à la présidence des clubs : MALLET Pascal à Offranville, FERRAND Romain à Saint-Romain de Colbosc, LEBARBIER Nicolas à Yvetot.

Nous sommes toujours 36 clubs dans notre département.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux présidents ainsi qu'à tous les nouveaux archers dans les clubs.

RAPPORT MORAL SAISON 2019 /2020

Le dossier "Aide au Sport" du Département est en ligne et à compléter pour le **28 Février 2021**, envoi uniquement par internet à sport76@seinemaritime.fr

Les dossiers "Tremplin Sports" également du Département sont disponibles et à renvoyer pour le **mois de Mars 2021** (date à confirmer) au Département 76.

Je rappelle de nouveau le sérieux à apporter dans la rédaction des demandes de subventions pour être traité favorablement.

Le Comité Départemental a participé pour sa part au financement des stages techniques pour les jeunes archers de la pré-filière départementale qui compte cette saison encore 13 jeunes inscrits, qui pour l'instant n'ont pu que participer à la séance de détection en Octobre 2020.

Pour mémoire mais très important : Je vous rappelle que l'organisation d'un concours officiel est subordonnée à la présence d'au moins un arbitre titulaire dans le club ainsi qu'à la représentation du club à l'Assemblée Générale du Comité Régional de Normandie et du Comité Départemental de Seine-Maritime de Tir à l'Arc. Les clubs doivent également présenter au recyclage ou aux tests de connaissance leurs arbitres concernés et participer au moins à 2 concours dans l'année hors celui de leur club. Aucune dérogation n'est plus accordée par la FFTA.

Les Championnats départementaux en SALLE Jeunes ont eu lieu en début 2020 à Grand-Couronne et en SALLE Adultes à Epouville, avec un bon nombre de participants et un chaleureux accueil des deux clubs. Nous les remercions de leur engagement pour la réception des compétiteurs et la mise à disposition des installations.

Quant aux Championnats départementaux extérieurs et parcours, pour les mêmes causes de pandémie, ils ont dû être annulés avec une année blanche ainsi que le Championnat de Normandie par équipes départementales.

Si la situation sanitaire s'améliore et nous le souhaitons vivement, nous serons à même de confier aux clubs qui s'étaient portés candidats une nouvelle organisation avec leurs approbations.

Le challenge SALLE du Comité Départemental par équipes de clubs a eu lieu à Bihorel (GCOB) et l'équipe vainqueur est le club de PETIT-COURONNE, 2^{ème} SAINT-VALERY-EN-CAUX, 3^{ème} MONT-SAINT-AIGNAN. Félicitations au club organisateur pour la qualité de l'organisation, la convivialité et le gymnase chauffé mis à disposition ainsi qu'aux arbitres ayant officiés.

Pour finir, je tiens à remercier tous les clubs qui ont pu organiser quelques manifestations dans l'année en partenariat avec les Communes, le Département, la Région ou la FFTA.

Bien sûr, je renouvelle toutes mes félicitations aux archers du Département qui sont montés sur les podiums des Championnats de France en SALLE pour la saison 2019/2020 et que nous récompenserons comme les années précédentes par envoi postal. Malheureusement ; pour tous les autres archers, cela reste une année blanche.

Je tiens de nouveau à vous remercier de m'avoir de nouveau accordé votre confiance pour un nouveau mandat, avec une équipe plus restreinte mais efficace. J'ai toujours beaucoup de plaisir à présider ce Comité pour faire rayonner le Tir à l'Arc en Seine-Maritime et aussi hors département, ainsi qu'à rendre visite aux clubs sur leurs compétitions où j'ai toujours été très bien accueilli.

J'ai essayé de répondre le mieux possible à toutes vos demandes, interrogations, questions et souhaits au fur et à mesure des rencontres dans la mesure des prérogatives du Comité Départemental.

Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT COMMISSION JEUNES ET FORMATION

Président : Bruno MALLET

Membres : Chantal AUMERSIER, Gilbert NICOLAS, Frédéric VAUTIER

- * 13 jeunes ont intégré la préfilère jeunes

La formation a commencé en novembre et s'est terminée en mars à cause du Covid

Une remise a été faite : les journées annulées n'ont pas été facturées.

- * Une journée de formation a eu lieu à Yerville le 11 novembre sur le thème « Gestion du stress » et « réglage du matériel »

25 personnes ont participé aux 2 thèmes proposés sur la journée.

- * Annulation des formations sur la « gestion résult'arc » et sur le tir extérieur à cause du confinement.

RAPPORT COMMISSION ARBITRES

PCDA : Nicolas VARNIERE

Membres : Bruno MALLET, Gilbert NICOLAS

Arbitres Formateurs : Bruno JOLY, Christophe TOULLEC et Nicolas VARNIERE

Mesdames et Messieurs, je vous salue,

Le corps arbitral de Seine Maritime se compose à ce jour de 35 personnes. La commission recherche toujours de nouveaux candidats pour stabiliser nos effectifs.

En cette année si particulière, où l'ensemble des arbitrages s'est arrêté le 15 mars, nous attendons la reprise. La commission reste à votre disposition pour toutes vos questions.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne année sportive.

RAPPORTS COMMISSIONS SPORTIVE & PARCOURS

Président : Patrice CHARLET

Membres: Régine LEQUESNE, Pascal LEGUELLEC et Gilbert Nicolas pour les Parcours

Le Championnat Jeunes en salle : Grand Couronne

16 catégories mais seulement 13 présentes (pas de poussin F, cadet H poulies et junior F poulies). Total 52 archers. Les problèmes rencontrés actuellement sont : 4 catégories avec 1 archer PH CL /CF P / JH P et CF BB, 1 catégorie avec 2 archers CH BB.

Je remercie le club de Grand Couronne d'avoir accueilli ce Championnat Jeunes.

Le Championnat Adultes en salle : Epouville

4 catégories, 14 présentes, 112 archers pas de problème particulier.

Je tiens à remercier également, le club d'Epouville pour son accueil et son dévouement.

Rappel pour les Championnats Départementaux Jeunes et Adultes :

Les archers préinscrits aux championnats par l'intermédiaire de leur président de club sur le site inscirt'Arc et qui rentrent dans les quotas définis par la Commission Sportive (quotas qui peuvent changer jusqu'à moins d'une semaine du championnat) se voient automatiquement sélectionnés et **inscrits**.

Il est donc **inutile et incohérent** de s'inscrire également auprès du club accueillant le championnat. C'est la Commission Sportive qui transmet la liste des archers sélectionnés et inscrits.

En tant qu'archers **vous devez** vous acquitter du prix de l'engagement dans les délais impartis et faire parvenir votre chèque par la voie postale à l'adresse mentionnée.

Tout archer ne respectant pas ces règles s'exclue d'une future sélection au Chpt salle du CD.

Un archer sélectionné et absent le jour du Championnat salle du CD s'exclue d'une future sélection au Chpt salle du CD.

Je remercie l'ensemble des archers et des clubs du CD de respecter ces règles qui, j'en suis convaincu, sont assez simples à retenir d'une année sur l'autre sans qu'il soit besoin de les rappeler tous les ans.

Challenge du Comité Départemental Salle

La finale s'est déroulée à Bihorel.

La sélection s'est effectuée sur les 15 concours de la saison. Pour information les 15 concours représentent 1886 départs (dpt et hors dpt)

25 clubs ou compagnies avaient au minimum 3 résultats. Je salue l'ensemble des 12 équipes qui ont participé

Rappel:

Seules les compétitions se déroulant en Seine-Maritime sont qualificatives pour le Challenge du CD.

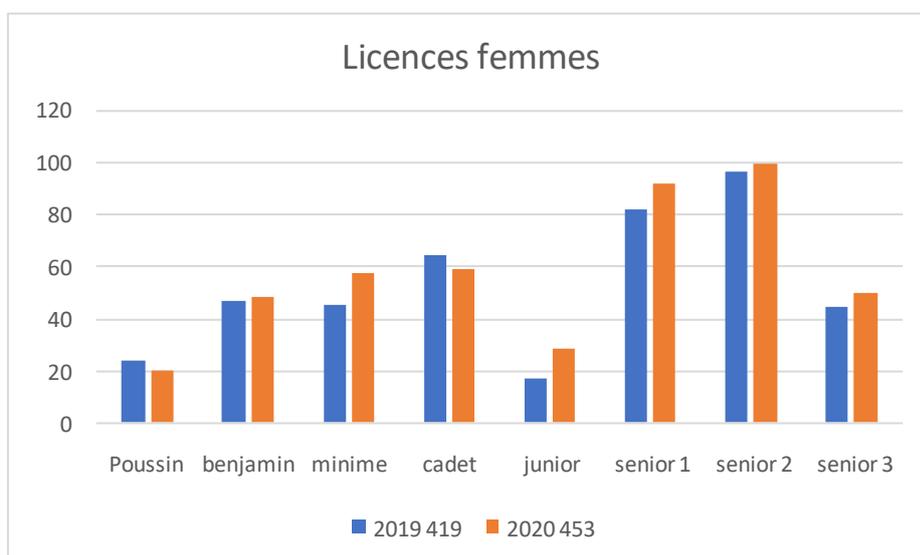
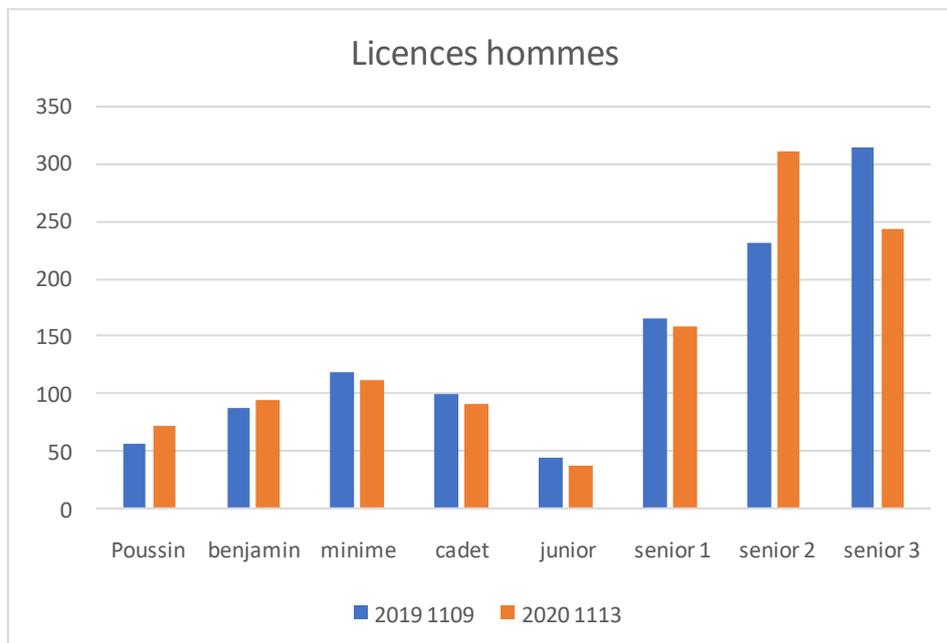
L'envoi des résultats à la FFTA est à la charge des organisateurs, sous 3 jours, sous peine de se voir refuser une future compétition.

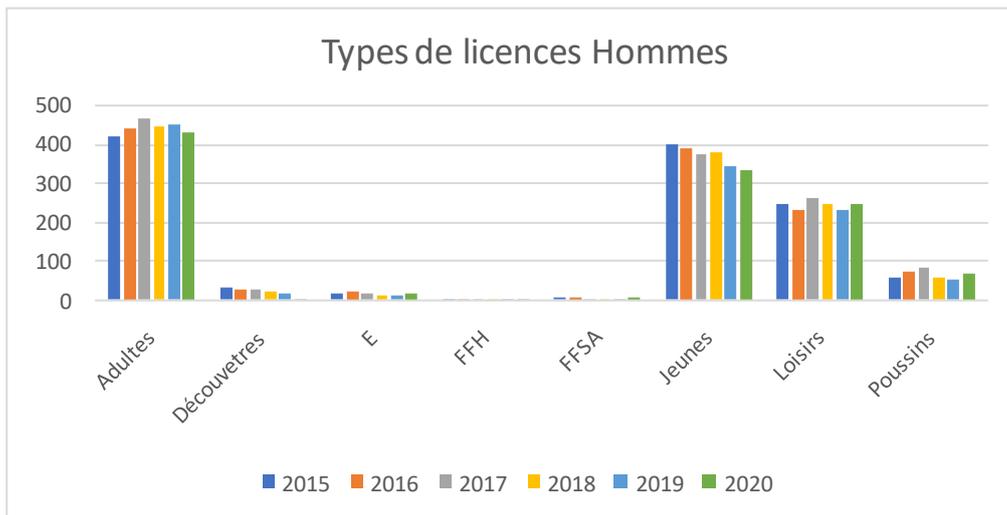
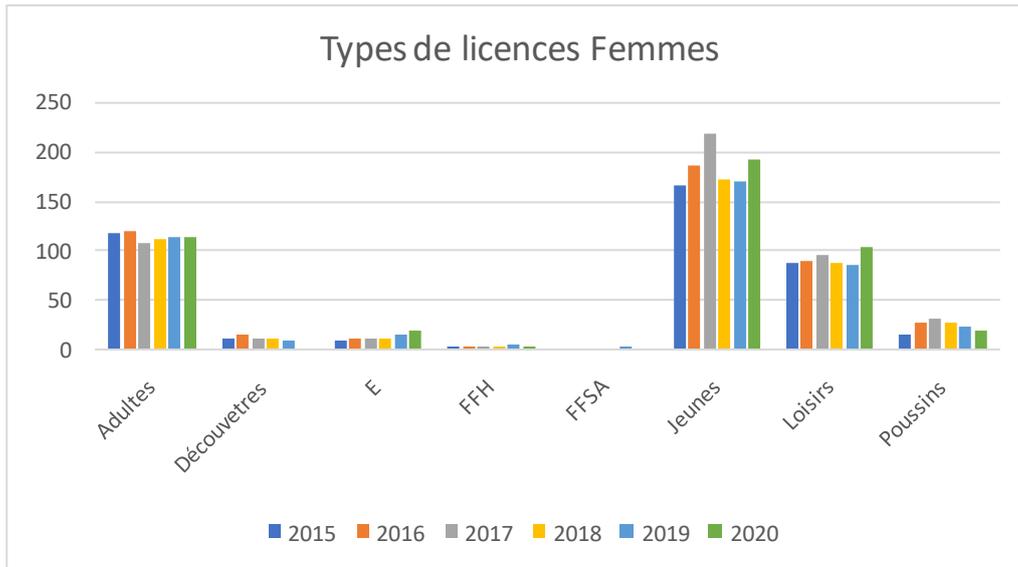
La récupération des scores se fait sur le site de la FFTA.

Le traitement des résultats avec result'arc ne pose pas de problèmes particuliers à condition que les ressources soient propres. Une mise à jour des licenciés (fichier ressource) est faite régulièrement (1 par jour). Pensez à mettre à jour avant chaque compétition. Les clubs qui rencontreront des difficultés peuvent toujours me joindre.

Malheureusement nous n'avons pas le moindre résultat concernant la saison extérieure pour cause de COVID.

Je reviens sur les différentes participations aux Championnats Départementaux sur le manque d'archer(è)s. L'augmentation des inscrits au CD76 ne reflète pas la participation du nombre d'inscrit en Championnat. La diversité des licences en est la conséquence.





Le nombre d'inscrit est pourtant la !

RAPPORT COMMISSION PARCOURS

. 4 tirs nature

Le 22/09/2019 à Yvetot : c'était notre championnat départemental 72 archers, le 13/10/2019 à Préaux : 67 archers, le 20/10/2019 Rouen Roy Guillaume : 67 archers et le 8/03/2020 Rouen Roy Guillaume: 87 archers, ce fut le dernier concours organisé

Tir 3D, 1 seul concours, le 10/11/2019 à Préaux : 75 archers

Toutes les autres compétitions ont été annulées y compris le France à Préaux

Comité Départemental de tir à l'arc de Seine Maritime
Compte de résultat 2020

Recettes		Dépenses	
subvention département 76	5 330,00	concours et championnats	3 710,95
FFTA licences	8 339,25	commissions jeunes, sportive et formation	2 076,32
remboursement repas		frais de fonctionnement	871,19
location chronotir	420,00		
		frais réunion crjs	337,33
participation stage prefiliere 2019-2020	185,00	deplacements mission	91,00
		frais bancaires	156,40
		cotisation CDOS	130,00
interets livret	100,53		
Bénévolat	7 000,00	Bénévolat	7 000,00
dont déplacements bureau et arbitrage	1 747,15	dont déplacements bureau et arbitrage	1 747,15
total recettes	21 374,78	total dépenses	14 373,19
compte de résultat : 7 001,59			

Comité Départemental de tir à l'arc de Seine Maritime
BUDGET PREVISIONNEL 2021

Recettes		Dépenses	
subvention département 76	3 430,00	concours et championnats	5 500,00
FFTA licences	9 000,00	commissions jeunes, sportive et formation	6 000,00
CNDS	0,00	frais de fonctionnement	800,00
location chronotir	300,00	frais réunion crjs	600,00
participation stage	700,00	déplacements mission	300,00
		frais bancaires	160,00
		cotisation CDOS	140,00
interets livret	70,00		
Bénévolat	7 000,00	Bénévolat	7 000,00
total recettes	20 500,00	total dépenses	20 500,00

RAPPORT DU VERIFICATEUR AUX COMPTES

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui m'a été confiée lors de votre Assemblée Générale qui s'est tenue à Luneray le 25 janvier 2020, je vous présente le rapport relatif à l'exercice comptable du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine Maritime – CD 76, clos au 31 décembre 2020.

Votre trésorier a mis à ma disposition, par dématérialisation, l'ensemble des documents nécessaires à la vérification des comptes, à savoir :

- Le grand livre
- La balance globale provisoire sur demandes spécifiques
- Les justificatifs de dépenses et de recettes sur demandes spécifiques
- Le suivi mensuel des comptes bancaires
- Le compte de résultat de l'exercice 2020
- Le budget prévisionnel 2021

A l'issue de ces contrôles, je suis en mesure de produire l'attestation ci-après.

Je soussigné Stéphane PETTE, vérificateur aux comptes du Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine Maritime – CD 76, nommé par l'AG du 25 janvier 2020, déclare par la présente avoir procédé aux vérifications d'usages sur les comptes de l'exercice comptable clos au 31 décembre 2020.

Je certifie que les comptes annuels sont sincères et véritables et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et patrimoniale du CD 76.

Fait à Paris le 26 Janvier 2021 pour valoir ce que de droit.

*Stéphane PETTE
Vérificateur aux comptes*



Fédération Française de Tir à l'Arc – Comité Régional de Normandie
Comité Départemental de Seine Maritime

Objet : Assemblée Générale

Bihorel,
Le 4 décembre 2020

Mesdames et Messieurs les Présidentes et Présidents
Mesdames et Messieurs les archères et archers

Vous êtes cordialement invités aux Assemblées Générales (ordinaire et électorale) le 30 JANVIER 2021 à partir de 14h00 à MONTIVILLIERS, salle « la Minot », maison de l'enfance et de la famille, 1 rue des grainetiers.

Rappel des statuts :

Le représentant d'une association pouvant prendre part aux votes de l'Assemblée Générale du Comité Départemental est le Président de l'Association affiliée titulaire d'une licence en cours de validité.

En cas d'empêchement le Président de l'Association est habilité à désigner (pouvoir) un suppléant, lui-même licencié de l'Association.

Les représentants doivent être âgés de 16 ans ou plus à la date de l'Assemblée Générale du Comité.

A la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire, nous devons tenir une Assemblée Elective

Un Comité Départemental est habilité à élire des délégués des associations membres de son ressort territorial à l'Assemblée Générale de la FFTA, conformément à l'article 9.5 des statuts de la FFTA.

En fonction du barème, le CD 76 a droit à 1 délégué.

Les conditions d'éligibilité sont :

Être licencié sur le territoire du Comité Départemental.

Avoir atteint la majorité légale.

Jouir de ses droits civiques et politiques.

Ne pas avoir fait l'objet de mesure disciplinaire par la Fédération ou les organismes de première instance pendant une période de 5 années précédant la date de l'Assemblée Générale de la FFTA considérée.

NB :

Un candidat élu au titre de délégué ou suppléant départemental ne peut être candidat à l'élection de délégué régional.

En cas d'égalité le candidat le plus jeune est élu.

Le premier délégué non élu sera désigné en qualité de suppléant en cas d'empêchement du délégué élu à se rendre à l'Assemblée Générale de la FFTA

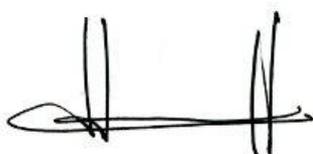
Les candidatures devront parvenir au Secrétaire Général du CD76 avant le 15 janvier 2021 à minuit, suivant le modèle joint.

En application des statuts, l'Assemblée Générale délibère exclusivement sur les questions portées à l'ordre du jour. Pour être portée à l'ordre du jour et selon les statuts, toute question doit être transmise au Président au moins 6 semaines avant la date de l'Assemblée Générale, soit le 20 décembre 2020.

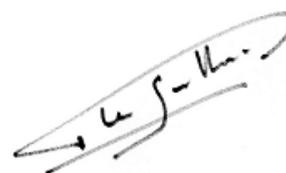
En vous remerciant par avance de la diffusion que vous voudrez bien en faire.

Cordialement

Le Président du CD 76
Robert BLOT



Le Secrétaire Général
Pascal LE GUELLEC



Modèle de lettre à utiliser pour la candidature au titre de délégué

Je soussigné(e).....Licence N°déclare présenter ma candidature à l'élection au titre de délégué du Comité Départemental de Seine Maritime de Tir à l'Arc à l'AG de la FFTA

Fait àle.....

Signature

*** La validation de la candidature ne sera effective qu'après un accusé de réception du message de la part du Secrétaire Général. En cas d'absence de l'AR bien vouloir prendre contact au 06 50 45 24 62.

Adresse du Secrétaire Général
tiralarcplg@live.fr



Fédération Française de Tir à l'Arc – Comité Régional de Normandie Comité Départemental de Seine Maritime

Objet : Assemblée Générale

Bihorel,
Le 16 janvier 2021

Mesdames les Présidentes
Messieurs les Présidents

Comme annoncé dans le message du 22 décembre dernier, l'Assemblée Générale initialement prévue le 30 janvier prochain à Montivilliers est remplacée par une Assemblée Générale en visioconférence.

Je vais vous adresser dans quelques jours le lien afin de pouvoir vous connecter le 30 janvier à partir de 13h50.

Lors de cette Assemblée nous allons devoir élire le délégué du CD76 à l'AG de la FFTA 2021. Ce vote devant se faire à bulletin secret, voici le matériel électoral

- 1 – Un nombre de bulletins en fonction du nombre d'adhérents de votre structure pour la saison de référence 2019 – 2020 arrêté au 31 août dernier.
- 2 – Une enveloppe de couleur jaune pour y insérer vos bulletins.
- 3 – Une enveloppe pré timbrée, à l'adresse du secrétariat du CD76 pour le renvoi avant le 27 janvier, cachet de la poste faisant foi.

Le Secrétaire Général
Pascal LE GUELLEC

Adresse messagerie :
tiralarcplg@live.fr
Adresse postale :
Domaine du Chapitre
Les Aulnes 6 appt 54
Rue des Camélias
76420 Bihorel
Tel : 06 50 45 24 62

lien pour visio AG

pascal le guellec
Mer 27/01/2021 17:44



À :

.Iere Cie d'Arc de Neufchatel;
.Iere Cie d'Arc des Templiers;
.Arc Club de Fécamp;
.Arc Club Epouville;
.Arc Robert le Diable;
.Arc Rouen Club;
.AS Total Plateforme Normandie;
.Ass de Tir de Yerville

+28 autres

Cc :

chantal.aumersier;
Regine Lequesne;
Patrice Charlet;
Bruno Mallet;
Nicolas Varniere

Mesdames et Messieurs

Ci-dessous le lien à recopier afin de pouvoir vous connecter à la visioconférence de samedi
meet.google.com/ugq-gdvg-gdw

Nous ouvrirons la connexion à partir 13h50.

Si vous rencontrez le moindre problème vous pouvez me joindre au 06 50 45 24 62

Bonne soirée

Pascal LE GUELLEC
SG/ CD76TA

Modèle de lettre à utiliser pour la candidature au titre de délégué

Je soussigné(e) David I. Diabate Licence N° 25 2 839 1 déclare présenter ma candidature à l'élection au titre de délégué du Comité Départemental de Seine Maritime de Tir à l'Arc à l'AG de la FFTA

Fait à Paris le 5 Janvier 2021

Signature



***** La validation de la candidature ne sera effective qu'après un accusé de réception du message de la part du Secrétaire Général. En cas d'absence de l'AR bien vouloir prendre contact au 06 50 45 24 62.**

Adresse du Secrétaire Général

tiralarcplq@live.fr



ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU CD 76
VISIOCONFERENCE
LE 30 JANVIER 2021
ELECTION DU DELEGUE DU COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE MARITIME
A
L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA FFTA

36 CLUBS ou COMPAGNIES soit	134	voix
CLUBS ou COMPAGNIES absents ou excusés	210	voix
TOTAL		voix
EXPRIMEES	99	voix
ROBERT BLOT	99	voix

SCRUTATEURS

NOM PRENOM SIGNATURE

MALLET Bruno

NOM PRENOM SIGNATURE

AUREASICA Chantal